

Bon de Réservation «Emplacements»

Je réserve un emplacement :

- Caravane Caravane + tente
 Tente Nombre de tente
 Camping-car Chien
 Électricité

Je désire un emplacement :

- Ombragé Semi-Ombragé
 Ensoleillé Autres.....
 Proche sanitaire
 Proche piscine et air de jeux

Dates du séjour : du _____ / _____ au _____ / _____

Attention les emplacements sont disponibles à 15h le jour de l'arrivée et sont à libérer à 12h le jour du départ.

Si vous désirez un emplacement précis, merci d'indiquer le numéro et la couleur.

(nous essaierons au mieux de satisfaire votre demande selon disponibilité.).....

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Portable :

Email :

Total séjour :

Total taxe de séjour :

Total :

Nom	Prénom	Âge
1	/	/
2	/	/
3	/	/
4	/	/
5	/	/

Veuillez indiquer le nom et le prénom de toutes les personnes participant au séjour, ainsi que leur âge.

Joindre à ce contrat un chèque d'arrhes de 100€ (soit par chèque vacances ou chèques) :

Il sera encaissé à sa réception et déduit du prix de la location.

Chèque Banque : _____

N° de chèque : _____

Dès réception de votre contrat vous recevrez en retour une confirmation de votre réservation vous indiquant le numéro et la couleur de votre emplacement ainsi que le montant total de votre séjour.

Je déclare avoir pris connaissances des conditions générales au verso et m'engage à les respecter.

A

Le

Signature du client

	Hors Saison 15/03 au 15/06 31/08 au 15/11	Mi-Saison 15/06 au 01/07	Haute-Saison 01/07 au 31/08
Forfaits 2 Pers (2 pers + 1 tente ou caravane +1 voiture)	15 €	19 €	29,50 €
Forfait 3 Pers (3 pers + 1 tente ou caravane +1 voiture)	17 €	21 €	29,50 €
Personne suppl.	3,50 €	4 €	7 €
Enfant de - 5 ans	1 €	2 €	4,80 €
Electricité 6A	4,50 €	4,50 €	5,00 €
Electricité 10A	6,50 €	6,50 €	7,00 €
Voiture Remorque	1 €	2 €	3 €
Chien en laisse et vacciné (1ere cat-interdite)	Gratuit	Gratuit	2 €
Garage Mort	3 €	4 €	29,50 €
Taxe de séjour / personne majeur	0,61 €	0,61 €	0,61 €

*Taxe de séjour 0,61 € (dont 10% de Taxe additionnelle reversée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime valable du 15/03 au 15/11 inclus).

Visiteur journée avec accès piscine 3 €

Condition Générales de location d'un emplacement

- 1-Seul le contrat avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.
- 2-La décision définitive de l'acceptation de la réservation dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison.
- 3-Cette confirmation est notamment subordonnée aux conditions suivantes : réception et encaissement du chèque de 100€ d'arrhes joint à ce contrat rempli et signé.
- 4-Le solde du séjour sera à régler le jour de votre arrivée.
- 5-Durant le séjour, vous devez impérativement faire connaître à l'accueil si d'autres personnes viennent dormir ou vous rendre visite pour la journée.
- 6-Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée le montant du séjour demeure acquis ou reste dû au CAMPING LES GENETS.
- 7-Vous devez prévoir votre arrivée après midi ou si arrivez le matin les emplacements étant à libérer à midi, il faudra patienter.
- 8-Le locataire s'engage:
 - a. A respecter le règlement intérieur du CAMPING LES GENETS
 - b. A redonner l'emplacement en bon état sans détérioration du terrain.
- 9-Les animaux doivent être tenu en laisse et vous devez ramasser ses besoins sur le terrain de camping et sur le trottoir longeant l'entrée du camping. Si non respect de cette article 9, vous aurez un avertissement ou pourrez être expulsé par la direction.
- 10-Annulation : toute annulation doit nous parvenir par écrit.
Annulation faite plus de 1 mois avant la date prévue : remboursement intégral des arrhes.
Annulation faite moins de 1 mois avant la date prévue : aucun remboursement ne sera exigible par le client.
- 11-Les coordonnées du centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice :
 Medicys - 73 boulevard de Clichy 75009 Paris

● EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

- 1-Admission : l'autorisation est délivrée par le responsable du bureau d'accueil après présentation des documents de son identité et de son lieu de domicile.
- 2-Numéro de location : l'affectation de votre location est du strict pouvoir de la direction du camping.
- 3-Visiteurs à la journée : ils doivent préalablement se faire connaître au bureau d'accueil. Ils sont admis sous la responsabilité du locataire, sont redevables du tarif en vigueur visiteur.
- 4-Silence : doit être total de 23h à 8h. Prière d'éviter toutes nuisances sonores (en journée et la nuit) telles que poste radio, claquement de portière, rires forts...
- 5-Circulation et stationnement : seuls les véhicules déclarés sont autorisés à rouler dans le respect de la limitation de vitesse de 10km/h. Chaque locataire est tenu de respecter la place de parking affectée à sa location.
- 6-Hygiène : les ordures ménagères doivent être triées, le dépôt se trouve à la sortie du camping.
- 7-La barrière est fermée de minuit à 7h, circulation interdite dans le camping de minuit à 7 heures du matin.